



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

N° 2022-04-05/50
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

•••

SEANCE
DU 5 AVRIL 2022

•••

L'An deux mille vingt-deux, le 05 avril, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 30 mars 2022, se sont réunis dans la salle de leurs délibérations, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de MONSIEUR GUY LEFRAND, Président.

M. Franck BERNARD, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :

Mme AUGER Stéphanie, M BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M DOSSANG Guy, M DOUARD Daniel, M ETTAZAOUI Driss, Mme HANNOTEAUX Maryvonne, M LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M MABIRE Arnaud, M PAVON Jean-Pierre, M PRIEZ Rémi, M ROUSSEL Emmanuel, M ROYOUX Claude, M RONNE Christian, M CRETOT Didier, M JUPILLE Pascal, M COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M ADIGUZEL Erkan, M ALBENQUE Roger, M ALLAIN Philippe, M ALORY Christophe, M ASMONTI Gérard, Mme BARILLER France, Mme BAYRAM Servane, M BERNARD Franck, M BIET Francis, Mme BLANCHARD Colette, Mme BONNARD Carine, M BOSSUYT Fabrice, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, M BRULARD Thierry, M CARIOT Geoffrey, M CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M CHOKOMERT Patrice, M CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M CONFAIS Max, M CONFAIS Stéphane, M CORNE Laurent, M CRISTOBAL Florent, M CUFFAUX-CLAMAMUS Geoffrey, M DE LANGHE Christian, M DESSAINT Didier, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M DULONDEL Michel, M FINIX Richard, M GAUTIER Francis, M GILLES Hervé, M GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M HEROUARD Jean-Paul, M HUBERT Xavier, M JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMONNE Christine, Mme LEROUX Stéphanie, M LESELLIER Guy, M LEVERT Cedric, M MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, M MIELOT Roger, M MOMPER Jean-Luc, M MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M NOGARÈDE Alain, M PATTYN Patrick, Mme PHILIPPE Martine, M PIERES Patrick, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M ROUSSEL Cédric, M SAULNIER Robin, Mme SAVEL Frédérique, M SCHALLER Didier, M SENKEWITCH Georges, M SIMON Stéphane, M TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M VOLTOLINI Damien, M ZAYANI Abdé,

Madame COQUEREL Aude suppléant(e) de Monsieur CHAUVIN Michel, Madame HUZÉ Laurence suppléant(e) de Monsieur NORBLIN Raphael, Monsieur PAN Frédéric suppléant(e) de Monsieur PERRIN Marc.

ONT DONNÉ POUVOIR : Madame Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Madame Stéphanie AUGER, Monsieur Mohamed DERRAR a donné pouvoir à Madame Francine MARAGLIANO, Monsieur Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Madame Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Madame Servane BAYRAM, Madame Ketty REVEL a donné pouvoir à Madame Christine LEMONNE, Monsieur Timour VEYRI a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLEN, Monsieur Emeric JEANNE a donné pouvoir à Monsieur Didier CRETOT, Monsieur Rachid MAMMERI a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Madame Lysiane BANDELIER a donné pouvoir à Monsieur Geoffrey CARIOT, Madame Marianne PLAISANCE a donné pouvoir à

Madame Françoise LUVINI, Monsieur Jean-Pierre PICHOS a donné pouvoir à Monsieur Sylvain BOREGGIO, Madame Séverine GUESNET a donné pouvoir à Monsieur Max CONFAIS, Madame Dominique SAUVE a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Madame Laure SALVAT a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Aurélie LEMOINE a donné pouvoir à Monsieur Guy LEFRAND, Monsieur Noël GRIPPON a donné pouvoir à Monsieur Laurent CORNE, Monsieur Robert CHAPLAIS a donné pouvoir à Madame Hélène LE GOFF, Monsieur Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Madame Maryvonne HANNOTEAU, Monsieur Jean-Christophe BOULANGER a donné pouvoir à Madame Nathalie LAGOUGE, Madame Christiane MURCIA a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Sophie BOCAGE a donné pouvoir à Monsieur Thierry LEFRANÇOIS, Monsieur Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Monsieur Didier DESSAINT, Monsieur Jean-Luc BOUILLIE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PAVON, Madame Patricia LEON a donné pouvoir à Madame France BARILLER, Monsieur Guillaume ROUGER a donné pouvoir à Madame Isabelle COLLIN,

ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Madame DURANTON Nicole, Monsieur ERRAMMACH Youssef, Monsieur RIGAL-ROY Olivier, Monsieur BARRAL Fernand, Madame CANEL Françoise, Monsieur HEBERT Dominique, Monsieur MARQUAIS Raynald,



Accusé de réception
027-200071454-20220405-20443-DE-1-1.
Date de télétransmission : 06/04/22.
Date de réception préfecture : 06/04/22.
Date d'affichage :
06/04/22.



ÉVREUX
PORTES DE NORMANDIE

FINANCES

Budget 2022

Décision modificative n°1

Pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année, le budget primitif peut être corrigé, tout en respectant les principes relatifs à la préparation, au vote et au maintien de l'équilibre du budget. A cet effet, il existe des décisions modificatives (DM) ordinaires, des décisions modificatives particulières (le budget supplémentaire). Les Décisions Modificatives sont de la compétence exclusive du Conseil communautaire. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes, modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant les règles d'équilibre budgétaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-4, L2121-29 et L5211-1 ;

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir :

- **ADOPTER** la décision modificative n°1 ci-après :

Section	Mvt	OPERATION	Nature	Détails	Montant	
Fonctionnement	Dépenses	011	6188	CDVI	AUTRES FRAIS DIVERS	7 200,00 €
		011	60623	EVEN	ALIMENTATION	10 000,00 €
		65	65748	CDVI	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANIMATIONS D'ÉTÉ	7 200,00 €
				Total	10 000,00 €	
	Recettes	70	7018	EVEN	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES	10 000,00 €
					Total	10 000,00 €
Investissement	Dépenses	21	2158	CLS	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	210 000,00 €
					Total	210 000,00 €
	Recettes	16	1641	FINANCES	EMPRUNTS EN EUROS	210 000,00 €
					Total	210 000,00 €

Dans la section de fonctionnement, il s'agit d'un reclassement de crédits. Dans le cadre du PRE, le choix est fait de payer le prestataire en direct plutôt que de verser des subventions. Il convient donc de reclasser au chapitre 011 les crédits initialement inscrits au chapitre 65.

Pour le Festival « ça sonne à la porte », il est prévu d'augmenter la prévision de recettes de la billetterie, ainsi que celle des dépenses d'alimentation.

Les crédits en investissement correspondent à l'acquisition d'une cabine de téléconsultation ophtalmique.

ADOPTÉ



Le Président d'Evreux Portes de Normandie

Guy LEFRAND

Avis favorable de la commission Finances (17/03/22)

